

## TÉLUQ-UQAM : rattachement ou détachement ?

Aide mémoire inspiré du site « [Vers l'UQAM bimodale](#) »

### *Prélude*

**1988** : le Conseil supérieur de l'éducation, dans son Avis sur la formation à distance rédigé par Pierre Lucier, recommande que la Télé-université oriente ses énergies vers des projets conjoints, plutôt que sa programmation propre.

**1997** : Pierre Lucier, président de l'Université du Québec, exprime des doutes sur la capacité de développement de la Télé-université.

**1999** : Pierre Lucier plaide pour la reconfiguration du réseau de l'Université du Québec.

**2001** : problèmes du GDA, objectifs du contrat de performance non atteints; la Télé-université est en crise (discours de la rentrée)

**2002** : perspective d'un plan de rapprochement avec l'UQAM, afin d'assurer une augmentation de revenus à la Télé-université, qui conserverait son nom et sa bilocalisation (proposition par l'UQAM d'un statut semblable à celui de l'École des sciences de la gestion). Anne Marrec estime que la Télé-université est limitée dans son développement et qu'une approche associative allant jusqu'au rattachement à l'UQAM doit être examinée<sup>1</sup>, à condition que la Télé-université ne perde pas son identité. Raymond Duchesne exprime ses doutes : le projet soumet la Télé-université aux désirs de l'UQAM avec la complicité du président de l'Université du Québec, au risque de voir la Télé-université se ratatiner.

**2002 (suite)** : création du comité académique conjoint chargé de préparer le rattachement. Présentation d'un cadre de rapprochement. Dépôt du rapport du comité académique. Crainte de perte d'indépendance de la part de la direction générale de la Télé-université, dont le projet de protocole est dénoncé par les syndicats et associations. Louise Bertrand met en demeure la directrice générale de se prononcer en faveur du rattachement.

**2003** : Louise Bertrand l'emporte sur Anne Marrec et devient directrice générale.

---

1 La Télé-université recherche alors « une institution ayant une large programmation, des ressources et un marché, une vision de l'importance de l'enseignement à distance au Québec, au Canada et à l'international en tenant compte des besoins des étudiants, ainsi que de la volonté de concurrencer les grandes universités impliquées dans l'enseignement à distance et de travailler en partenariat avec l'ensemble des établissements du réseau »

## *Lancement du projet*

**2003** : le [SPPTU et le SPUQ](#) appuient le rapport du Comité académique et conviennent d'initier les démarches d'intégration des professeurs et professeuses de la TÉLUQ au SPUQ et d'accorder à la TÉLUQ le statut d'un département à l'UQAM, avec les responsabilités de l'assemblée départementale, ainsi que la création d'une unité académique qui permettra de préserver la mission spécifique de la TÉLUQ à l'UQAM.

**2004** : [protocole de rattachement](#), [plan-cadre](#) de développement de la formation à distance et [convention de partenariat](#) avec les universités en région. Le projet est perçu comme la [renaissance](#) de la Télé-université. À l'occasion de la consultation sur le projet de rattachement, le SPUQ [réclame des éclaircissements](#) et s'oppose à la perspective d'un statut d'«École supérieure de télé-enseignement» envisagé pour la TÉLUQ.

**2005** : [décret](#) accordant les lettres patentes supplémentaires à l'UQAM. La TÉLUQ est une [entité rattachée à l'UQAM](#), mais elle garde son autonomie de gestion et son autonomie de fonctionnement. Il s'agit de mettre sur rails la plus grande [université bimodale](#) francophone : ce qu'on veut faire c'est favoriser le plus possible la souplesse pour les étudiants, de façon à faciliter leur accès aux études universitaires. Pour l'UQAM, il ajoute une dimension nouvelle et «incontournable à sa mission d'accessibilité, pour laquelle elle a été fondée». Pour la Télé-université, c'est un projet "gagnant-gagnant" : en effet, la TÉLUQ fait bien son travail, mais c'est une université de petite taille. En s'alliant à l'UQAM, elle pourra élargir de façon considérable son offre de cours et de programmes. Il s'agit donc d'une collaboration exemplaire. Le projet prend son envol à la [rentrée 2005](#).

## *Évolution du projet*

**2005** : le SPUQ manifeste sa déception devant l'intention du SPPTU de négocier une nouvelle convention collective et s'[oppose](#) aux modalités de mise en œuvre du rattachement mises de l'avant par la direction de l'UQAM. Pour sa part, le SPPTU juge [prématuré](#) son rattachement au SPUQ et dénonce l'[irréalisme](#) du cadre de gestion du plan de développement de la formation à distance.

**2006** : découverte de la crise immobilière à l'UQAM. Le SPUQ recommande à ses membres de cesser toute collaboration avec la TÉLUQ tant que les règles du jeu n'auront pas été validées, et dénonce le caractère [inéquitable](#) de l'université bimodale dans laquelle les professeurs de la TÉLUQ sont avantagés par rapport à ceux de l'UQAM.

**2008** : constat d'[échec](#) du rattachement. Sur la vingtaine de projets conjoints, la moitié seulement est active. Claude Corbo mandate Pierre Brossard afin de définir «les conditions souhaitables d'une vraie intégration, pas juste formelle, juridique, mais académique, pédagogique».

**Fin 2008** : début de la consultation par Pierre Brossard. Certains mémoires provenant de la Télé-université évoquent les [difficultés de collaboration](#), voire l'[autoritarisme](#) de l'UQAM et plaident pour l'[autonomie](#) de la Télé-université; d'autres prônent plutôt la reprise du [dialogue académique](#), la prise en compte des [conditions de changement](#) et le développement de l'[accessibilité](#) aux cours et programmes. Pour sa part, le SPUQ se montre plus réservé, voire [réticent](#) envers la venue de la TÉLUQ à l'UQAM. Le rapport Brossard recommande à l'UQAM de faire sien le modèle de formation à distance de la TÉLUQ et propose l'intégration de la formation à distance dans les facultés, avec élimination graduelle des UER. Il recommande également une rationalisation administrative et l'intégration du budget de la TÉLUQ à celui de l'UQAM.

### *La crise*

**2009** : une lettre ouverte est publiée par un collectif de professeurs de la Télé-université dans *Le Devoir* et *Cyberpresse*. Les titres sont éloquentes : "[Pour le respect de l'autonomie de la Télé-université](#)" et "[L'UQAM ne peut renier unilatéralement son entente avec la Télé-université](#)". Les auteurs reprochent à Me Brossard de ne pas avoir respecté une partie de son mandat, ils estiment que ses recommandations n'ont d'autre but que de résoudre les problèmes financiers de l'UQAM et ils manifestent leur inquiétude vis-à-vis de l'avenir de la formation à distance à l'UQAM, un "joyau international de l'enseignement universitaire". Quelques jours plus tard, le site [Sauvons la Télug](#) lancé à l'initiative des mêmes professeurs, mais cette fois avec l'appui de plusieurs syndicats et associations, martèle le même message : le rapport Brossard est [la mort d'une illusion](#) et la Télé-université est maintenant à [l'heure des choix](#), entre le développement ou le démantèlement. En écho, un professeur de l'UQAM évoque la [désintégration](#) de la TÉLUQ. Pour sa part, l'association étudiante exprime son inquiétude en constatant que le rapport ne se soucie pas de l'impact des recommandations sur les [étudiants](#). Rares sont les voix qui prennent la défense du rapport Brossard.

Pour sa part, le directeur général indique que même s'il n'est pas une voie praticable pour la poursuite du rattachement, le rapport doit être une occasion de reprendre le dialogue, comme l'y invite le [conseil de gestion](#). Quant à la Commission des études de l'UQAM, elle constate le [10 février](#) qu'il existe encore de multiples interrogations quant à l'intégration de la TÉLUQ à l'UQAM, et souligne l'ampleur du travail à accomplir. Le recteur souligne cependant la nécessité d'avancer à la [satisfaction de la Télé-université](#), malgré la complexité du dossier. Un atelier spécial de la Commission se tient à cet effet le 24 février.

Pourtant, le recteur de l'UQAM rencontre la ministre durant le mois de mai et lui fait part des difficultés qu'il rencontre; l'hypothèse que la Télé-université puisse retrouver sa liberté est semble-t-il évoquée. La ministre rencontre à son tour le directeur général de la Télé-université et l'assure qu'elle n'a pas l'intention de démanteler la Télé-université; toutefois, elle l'informe qu'elle encore en réflexion et procède aux consultations appropriées.

Le 11 juin, le directeur général de la Télé-université informe son personnel que la situation a atteint un point de non-retour : la nouvelle convention collective des professeurs de l'UQAM ne prévoit aucun mécanisme d'insertion de la Télé-université dans les structures de l'UQAM et n'accorde aucune place à la formation à distance, tandis que le [plan stratégique](#) de l'UQAM, adopté la veille ne traite aucunement de la formation à distance et ne mentionne pas le nom de la Télé-université parmi les composantes de l'UQAM<sup>2</sup>. Il souligne que le recteur de l'UQAM, interrogé à ce sujet, avait indiqué que ce plan reflétait une consultation interne dans laquelle la TÉLUQ était absente. Pour sa part, le directeur général avait renoncé à y contribuer après avoir pris connaissance du rapport Brossard. Dans les circonstances, il invite le personnel à tirer un trait sur cette aventure et à réfléchir à l'avenir d'une Télé-université redevenue autonome. Dorénavant, le [divorce avec l'UQAM](#) est à l'ordre du jour.

Le 18 juin suivant, le conseil d'administration de l'UQAM mandate sa présidente de créer, de concert avec le président du Conseil de gestion de la Télé-université, un comité spécial sur l'intégration de la Télé-université à l'UQAM, notamment quant à la dimension administrative, lequel doit faire rapport au Conseil le ou avant le 31 octobre 2009. Il demande également à la Commission des études de lui formuler ses recommandations quant au principe de création, au mandat et à la composition du « Comité académique conjoint Télé-université-UQAM » proposé par le conseil de gestion de la Télé-université.

## *Les enjeux d'un éventuel détachement*

### **Contexte général**

Sur le plan quantitatif, la TÉLUQ était seule dans le paysage de la formation à distance universitaire dans ses premières années. Aujourd'hui, bien d'autres universités québécoises y sont présentes :

- UQAC (télé-enseignement synchrone)
- UQAR (télé-enseignement synchrone)
- UQAT (enseignement en ligne et télé-enseignement synchrone)
- UQTR (télé-enseignement synchrone)
- UQAM (enseignement en ligne et un peu de formation à distance style TÉLUQ)
- Université de Montréal (enseignement en ligne)
- Université de Sherbrooke (télé-enseignement synchrone)
- Université Concordia (enseignement en ligne)
- Université Laval (enseignement en ligne)

---

<sup>2</sup> En fait, le plan stratégique 2009-2014 évoque l'intensification entre les institutions universitaires de la région montréalaise qui peut résulter d'une plus grande offre de formation à distance, notamment par l'utilisation de l'Internet, et prévoit la mise en place d'un chantier axé sur la définition des besoins en technopédagogie et la mise en œuvre d'une pratique de médiatisation selon un continuum allant de l'utilisation campus à la formation à distance, en passant par le cours hybride.

- Université Mc Gill (enseignement en ligne)

En 2007-2008, l'université Laval représentait 40 % des inscriptions en formation à distance recensées par le [Clifad](#) (TÉLUQ 50 %) alors qu'en 1995-1996 l'université Laval représentait 24 % des inscriptions (TÉLUQ 65 %). Or, durant toutes ces années, les inscriptions totales de Laval ont peu varié. Ceci montre que ses étudiants suivent une proportion croissante de leurs cours à distance, ce qui permet sans doute à Laval de réaliser des économies appréciables.

Il est donc possible d'anticiper que l'UQAM, dans le contexte budgétaire serré qu'on lui connaît, suivra le même exemple, d'autant que l'université Laval était une référence importante du rapport Brossard. Déjà un bon nombre de cours de l'UQAM sont sur Moodle, et certains sont entièrement à distance. De ce fait, un grand nombre de cours de l'UQAM seront rendus accessibles en ligne, lesquels feront concurrence aux nôtres.

Sur le plan qualitatif, la Téléuq a sans doute quelques longueurs d'avance en raison de son expérience et de ses équipes techno-pédagogiques. Cette qualité des cours de la Télé-université tranche avec le caractère un peu spartiate des cours sur WebCT ou Moodle, mais il ne faut pas sous-estimer la capacité d'apprentissage et d'innovation de nos collègues de l'UQAM, qui font le même cheminement que ceux de la TÉLUQ à ses débuts.

La qualité n'est cependant pas tout, loin de là. Combien de fleurons de l'industrie automobile ont disparu, tandis que de modestes fabricants –les japonais pour ne pas les nommer- se sont imposés au fil des années, et on su développer une grande qualité d'innovation dont ils étaient initialement dépourvus ? Le succès ne réside pas seulement dans la qualité de conception ou de médiatisation des cours offerts, mais dans leur capacité de répondre aux besoins de nos étudiants et à démontrer leur utilité dans leurs milieux de travail. C'est dans ce contexte que réside le talon d'Achille de la TÉLUQ, à savoir la petite taille de son corps professoral, et c'est pourquoi elle avait choisi de se rattacher à l'UQAM.

Les difficultés sont là, question de métiers différents, de tailles institutionnelles inégales, de structures administratives mal ajustées, ainsi que de communications négligées et devenues maintenant dysfonctionnelles. Il ne suffit pas de brandir l'étendard de la spécificité pour assurer l'avenir de la TÉLUQ. L'adhésion de la communauté de la TÉLUQ au rattachement s'est faite sur un coup de cœur, sans bien mesurer les difficultés à résoudre et sans se rendre compte que le recteur de l'UQAM de l'époque lui faisait des promesses difficiles à tenir. Il ne faudrait surtout pas qu'elle refasse la même erreur en sens inverse.

D'autant que la Ministre n'y a pas donné son accord et qu'il est loin d'être assuré que si la TÉLUQ recouvre ses lettres patentes l'UQAM perdra le droit de faire de la formation à distance qui lui a été accordé en 2005.

## Risques

- Perte de la possibilité de contribuer au développement des inscriptions dans les [programmes contingents](#) de l'UQAM.
- diminution des inscriptions par transfert de crédits (puisque le rattachement avait entraîné une forte augmentation des transferts, principalement en provenance de l'UQAM).
- Intensification de la concurrence de l'UQAM liée au développement de Moodle, notamment si elle décide d'imiter le modèle de Laval qui astreint ses étudiants à prendre certains cours à distance (d'où l'augmentation de sa part de marché, attestée par le rapport du Clifad).
- hausse du coût de l'immeuble de la TÉLUQ à Montréal, voire la possibilité d'un déménagement.
- possibilité de détérioration de notre image institutionnelle à l'UQ, dans le contexte des difficultés qu'a vécu la TÉLUQ avec le réseau depuis sa création, voire au Ministère (il ne faut pas oublier les avis convergents du Conseil supérieur de l'éducation, du Conseil des universités et du Groupe de travail sur l'avenir de l'Université du Québec, qui tous trois avaient insisté sur l'importance, pour la Télé-université, de développer ses collaborations avec le réseau UQ).
- possibilité de perte de notoriété des diplômés de la TÉLUQ aux yeux de nos étudiants et de leurs employeurs.

## Opportunités

- positionnement stratégique de la Télunq sur le marché de la formation à distance et dans le contexte universitaire.
- potentiel de développement de nouveaux cours et programmes et retombées en termes d'inscriptions étudiantes.
- possibilité de réaliser de nouvelles alliances, notamment avec l'Université Laval et l'Université de Sherbrooke.
- effets de l'indépendance retrouvée sur le moral des troupes et l'ardeur à entreprendre.

Patrick Guillemet

18 juin 2009